



Cette chartre s'adresse à toutes les personnes participant aux activités, événements et fonctionnement de l'association ALASC.

Elle définit les valeurs éthiques et morales que doivent respecter les bénévoles, les salariés, les intervenants, les adhérents et leurs familles, les parents, les accompagnants, et les participants.

Afin de garantir ces valeurs au sein de l'association et pour tous ces participants, nous demandons à tout le monde de s'engager avec nous au travers de cette charte.

## **VIVRE ENSEMBLE**

L'ALASC favorise le lien social et contribue au développement de la vie sociale, culturelle et sportive sur Lédignan et ses environs dans une démarche d'éducation populaire.

Afin de faire vivre nos valeurs qui sont le partage, l'accessibilité pour tous, la mixité, la transmission, le développement durable et la découverte, nous avons mis en place les pratiques suivantes :

- **Esprit collectif** : Favoriser l'épanouissement, la valorisation et la montée en compétences de chacun au sein de l'équipe, salarié, bénévole et intervenant. Accueillir toute personne sans distinction qui souhaite s'investir dans l'association.
- **Tarif adapté** : Pratiquer une politique tarifaire adaptée afin de permettre une accessibilité au plus grand nombre.
- **Accessibilité** : Encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- **Réduction des risques** : Prévention des violences et harcèlement sexistes et sexuels.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE**

L'ALASC est engagée dans une démarche de développement durable et solidaire. A cet effet, nous portons une attention particulière aux pratiques suivantes :

- **Recyclage** : favoriser le recyclage, la récupération, la réduction de déchets et le tri sélectif tant dans l'aménagement de la maison de l'ALASC, que lors des événements ou dans les locaux et espaces mis à notre disposition.
- **Achat en circuit court** : favoriser au maximum un approvisionnement en produits locaux et proposer des produits sains.
- **Mobilités douces** : inciter au maximum à l'usage d'alternatives aux véhicules individuels, comme le covoiturage.
- **Réemploi et partage** : suppression de tout produit plastique à usage unique. Prêt de vaisselle et boîte à livres. Inciter à l'usage de gourde dans toutes les pratiques sportives, culturelles et de bien-être.
- **Sobriété énergétique** : Veiller à éteindre toute source d'énergie en quittant salles et locaux que nous avons occupés.

.../...



## RESPECT ET PREVENTION

Nous accordons une attention particulière au respect de l'intégrité physique et psychologique de chacune et chacun des participants. C'est pourquoi, nous demandons à toute personne amenée à être présente au sein de l'ALASC de respecter les points suivants :

- **Vigilance quant aux discriminations** : chacun peut reproduire consciemment ou inconsciemment certains comportements et doit être amené à se remettre en question si on lui en fait la remarque.
- **Respect du consentement dans toute situation** : En toute circonstance, il doit être donné librement, de manière éclairée et peut être retiré à tout moment.
- **Propos discriminants, stigmatisants, gestes intrusifs non tolérés** : Eviter l'humour discriminant, les remarques ou les gestes intrusifs ou pouvant être perçus comme tels.

## PREVENTION DES VIOLENCES ET HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELLES

En lien avec le CDOS, l'ALASC a désigné deux référentes sur la question de la prévention des VHSS et engager le déploiement d'actions de sensibilisation sur le sujet.

- **Formation continue** : Participation aux formations du réseau départemental des référents VHSS.
- **Prévention** : actions de sensibilisation auprès des publics présents lors des temps forts de l'association.
- **Projet en cours** : Réflexion autour d'une boîte à outils en lien avec le Comité Départemental Olympique et Sportif 30 et Service Départemental Jeunesse et Sport 30.

## EN CONCLUSION

Le Conseil d'Administration de l'ALASC est légitime à prendre des mesures en cas de non-respect de la charte.

Les discriminations, le harcèlement, les agressions verbales, physiques ou sexuelles sont des actes punis par la loi et nous prendrons des sanctions contre les faits dont nous aurons connaissance.

